



Association professionnelle des métiers de la traduction

Traducteur, traductrice, c'est quoi au juste ?



Traduire, c'est formuler dans sa langue maternelle un texte rédigé dans une langue étrangère dans le respect du sens et du style.



« Je suis francophone, je traduis toujours vers le français. »

A savoir !



Les personnes qui traduisent à l'oral sont des interprètes.



Les compétences

- Connaître les **langues étrangères** que l'on traduit et les cultures qui s'y rattachent
- Bien maîtriser sa **langue maternelle**, une compétence essentielle
- Avoir le **sens du détail**
- Savoir travailler en **autonomie**
- Être à l'aise en **informatique**
- Aimer apprendre et avoir l'**esprit curieux**



La formation

Il faut généralement **5 ans d'études** après le baccalauréat pour exercer le métier, quelle que soit sa spécialisation.

- Master universitaire
- Écoles de traduction

Il existe également des formations continues (reconversion).



Le quotidien

La plupart des traducteurs et traductrices travaillent à leur compte.

Les types de traductions les plus connus sont la traduction littéraire (livres) et la traduction audiovisuelle (films, séries...), mais...

“ 80 % des traductions sont commerciales, techniques, scientifiques, économiques et juridiques. ”

Très peu de traductions sont purement littéraires.

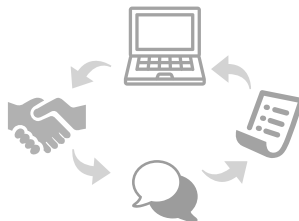
Les journées ne se ressemblent pas : les textes à traduire sont toujours différents.



C'est un métier de l'urgence, car le traducteur ou la traductrice fait partie des derniers à recevoir le texte avant sa diffusion.

Les traducteurs et traductrices ont plusieurs casquettes en raison de leurs tâches quotidiennes variées :

- Communication avec les clients ;
- Traduction ;
- Démarches administratives ;
- Recherche de clients ;
- Gestion de vocabulaire ;
- Estimation du prix de la traduction (devis) ;
- Etc.





Siège social :
46 ter, rue Ste-Catherine,
45000 Orléans

Pour en savoir plus
www.aprotrad.org

